



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Bernard
Le 20 novembre 2024

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bernard sera tenue le lundi 16 décembre 2024 à 20h00, à la salle du Conseil.

Conformément à l'article 956 du Code municipal, le programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de Saint-Bernard pour les exercices financiers 2024-2025 et 2026 sera adopté.

Les délibérations et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

Donné à Saint-Bernard, ce 20^e jour de novembre 2024.

(signé)
Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420 Code municipal)

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, résidente à Saint-Bernard, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant à chacun des endroits désignés par le conseil, entre 9h et 24 h, le 20^e jour de novembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^e jour de novembre 2024.

(signé)
Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière